



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS

Montpellier, le vendredi 15 mai 2020

Réouverture progressive du service étrangers (séjour) de la préfecture de Montpellier et de la sous-préfecture de Béziers

En raison du contexte sanitaire, et pour respecter les consignes de limitation des rassemblements de personnes, **les rendez-vous, ainsi que l'accueil étranger à la préfecture de Montpellier et la sous-préfecture de Béziers, sont pour le moment suspendus. Les activités du bureau du séjour reprendront progressivement, mais uniquement sur rendez-vous (avec convocation).**

Etrangers en situation régulière :

Sur le territoire national, **la durée de validité des documents qui expirent entre le 16 mars 2020 et le 15 juin 2020 est prolongée automatiquement de 6 mois (180 jours) à partir de la date d'expiration pour :**

- Visas de long séjour
- Titres de séjour, quelle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- Autorisations provisoires de séjour ;
- Récépissés de demande de titre de séjour.

* **Re-convocation des rendez-vous annulés pendant le confinement** (hors étrangers en situation irrégulière) : Ces rendez-vous seront **reprogrammés à compter du 15 juin 2020 selon une priorisation liée à la date de fin de validité du titre**, intégrant éventuellement la prorogation des 180 jours. Une convocation sera transmise directement à l'adresse mail utilisée pour la réservation du rendez-vous.

* **Les étrangers en situation régulière (hors étudiant)** dont le titre de séjour ou visa long séjour a été prolongé de 180 jours, ou ceux dont le document expirera après le 15 juin 2020, s'ils n'avaient pas obtenu de RDV avant la période de confinement (rendez-vous reprogrammés dans ce cas), devront prendre rendez-vous depuis le site internet de la préfecture :

<http://www.herault.gouv.fr/Actualites/INFOS/Usagers-etrangers-en-situation-reguliere-Prenez-rendez-vous-ici>

La mise en ligne de ces rendez-vous interviendra début juin pour des créneaux disponibles à compter du 15 juin 2020.

* **Les étudiants étrangers dont le titre ou visa expirera après le 15 juin 2020** n'auront pas à prendre rendez-vous en ligne. La demande de renouvellement de titre se fera uniquement par courrier (procédure détaillée sur le site www.herault.gouv.fr rubrique démarches étrangers). Pour toute autre question, vous pouvez écrire à l'adresse : pref-etudiants@herault.gouv.fr

Les urgences : les usagers dont le titre de séjour, visa long séjour, ou récépissé, a expiré avant le 16 mars 2020, et qui n'ont pas réussi à réserver un rendez-vous, doivent se signaler en écrivant à l'adresse :

Préfecture de Montpellier : pref-urgences-etrangers@herault.gouv.fr

Sous-préfecture de Béziers : pref-etrangers-beziers@herault.gouv.fr

N'oubliez pas de mentionner votre identité, et de joindre la copie recto/verso de votre titre de séjour, récépissé et passeport (page relative à l'état civil) ainsi que toutes les pièces justificatives accompagnant votre demande. Les usagers seront, le cas échéant, convoqués en préfecture **ou sous-préfecture**.

.../...

Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

✚ **Retrait des titres de séjour fabriqués au 11 mai 2020** : Les titres de séjour déjà fabriqués ne pourront pas être retirés en préfecture ou sous-préfecture avant la semaine du 15 juin 2020.
Les usagers concernés seront contactés par le service des étrangers (par mail ou téléphone) dans la perspective d'un envoi postal de leur titre.
Aucune démarche n'est à engager auprès de la préfecture ou sous-préfecture pour cela.
Pour les titres fabriqués postérieurement au 11 mai 2020, la remise de titre s'effectuera nécessairement par convocation en préfecture ou sous-préfecture à compter de la mi-juin.

✚ **Prolongation des visas courts séjours** (par exemple visas touristiques) : les ressortissants qui sont entrés sur le territoire avec un visa court séjour arrivé à expiration et qui ne peuvent retourner de leurs pays en raison de la fermeture des frontières peuvent, à titre exceptionnel, solliciter une prolongation de leur visa.
La procédure est détaillée sur le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr rubriques démarches étrangers.

✚ **Régularisation et admission exceptionnelle au séjour (étrangers en situation irrégulière)** : Les rendez-vous annulés pendant le confinement seront reprogrammés à compter du 15 juin 2020.
Le dépôt d'une nouvelle demande requiert la prise d'un rendez-vous sur internet.
La prochaine mise en ligne des rendez-vous n'interviendra pas avant début septembre, pour des créneaux à compter du 15 septembre 2020.
Pour toute autre question, vous pouvez écrire par mail à :
Pour la préfecture de Montpellier : pref-esi@herault.gouv.fr
Pour la sous-préfecture de Béziers : pref-etranagers-beziers@herault.gouv.fr

Toutes les informations utiles sont publiées et actualisées sur le site internet de la préfecture de l'Hérault :

<http://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etranagers/Titres-de-sejour-pour-les-etranagers>

Pour toute autre demande non listée ci-dessus, il convient d'adresser un message à l'adresse suivante :

Pour la préfecture de Montpellier pref-etranagers@herault.gouv.fr
Pour la sous-préfecture de Béziers : pref-etranagers-beziers@herault.gouv.fr



Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2